

INTEGRER L'ASSOCIATION...

1- en tant que **MEMBRE ADHÉRENT** (participation aux ateliers)

L'association met à votre portée des actions thérapeutiques ou autres susceptibles de vous accompagner sur votre chemin de guérison et sur la voie d'un mieux-être au quotidien. Notre ambition est de vous aider à retrouver une liberté par rapport au symptôme ou au trouble qui vous concerne et d'améliorer sensiblement votre quotidien, en tout domaine. Et même si nous nous engageons à vos côtés **c'est votre énergie, votre détermination et votre motivation qui vous aideront à surmonter l'épreuve du T.C.A.**

Le statut de Membre adhérent vous donne accès à :

- **Tous les ateliers thérapeutiques** existants (sous réserve de place disponible)
- **Un accès prioritaire** aux activités qui seraient créées en cours d'année,
- **L'emprunt de livres** sur la thématique des TCA, dépression, phobies que nous mettons à votre disposition,
- **Un point de situation / semestre** avec un responsable de l'association

Procédure d'intégration des membres adhérents

A - Participation à une réunion d'information ou rendez-vous individuel ou à minima un entretien téléphonique avec notre directrice, lors desquels sont données l'ensemble des explications relatives au fonctionnement de l'association :

- Les présentes règles de fonctionnement,
- Un bulletin d'adhésion,

B – Montant de l'adhésion

L'adhésion annuelle en tant que **membre adhérent** donne accès à **l'ensemble des activités** organisées par l'association.

Le montant de l'adhésion est de **70 euros / trimestre** payables début janvier, avril, juillet et octobre soit une adhésion totale annuelle de 280 euros.

Tout trimestre commencé est dû.

C- Concernant les ateliers thérapeutiques :

Actuellement, sont actifs les ateliers :

- **Psychothérapie analytique** : animé par une psychologue spécialiste des TCA 1 jeudi sur 2 de 19h à 20h30 dans le 13^e arrondissement de Paris, Métro Glacière.
- **Réadaptation alimentaire** : animé par un diététicien comportementaliste 1 lundi sur 2 de 19h à 20h30 dans le 11^e arrondissement, Métro Nation.

- **La durée de participation** minimale préconisée par l'association est d'une année. C'est le temps nécessaire pour voir apparaître de véritables changements dans votre quotidien, notamment concernant les Troubles du Comportement Alimentaire.

L'adhésion peut être renouvelée d'année en année.

- **Séances d'essai**. Elles ne sont pas possibles afin de ne pas perturber les groupes en place. La participation de base est d'un trimestre au terme duquel seulement, vous pourrez éventuellement prendre la décision de ne pas poursuivre.

- **Places réservées** : une fois la décision prise d'intégrer un atelier thérapeutique, votre place vous est personnellement réservée. Vous serez donc attendu(e) à chacune des sessions organisées.

- **Assiduité / Régularité** : il vaut mieux ne pas choisir trop d'ateliers, mais assurer sa présence à toutes les rencontres. Les absences et participations irrégulières pénalisent sévèrement le fonctionnement des groupes. L'association tient à jour un tableau de présence au sein des ateliers.

- **Absences / Radiation des ateliers** : Au-delà de 3 absences et sans réponse à nos mails, nous nous réservons la possibilité de libérer votre place au sein des ateliers. En cas d'absences aux ateliers, l'adhésion réglée ne sera pas remboursée. L'adhésion en effet, n'est pas dépendante des ateliers thérapeutiques, mais donne accès à l'ensemble des activités. C'est pourquoi une non-participation à une activité malgré son inscription ne peut diminuer le montant de l'adhésion.

- **Les points de situation** : Concernant votre parcours au sein de **Pleine Parole**, vous pourrez toujours solliciter un avis, un échange, un point avec un responsable de l'association. Celui-ci se fera sur rendez-vous et est également inclus dans votre adhésion annuelle. Ces rendez-vous d'accompagnement ne pourront en aucun cas se substituer à des séances de thérapie individuelle.

- **Confidentialité** : **Une confidentialité totale est garantie par rapport à l'extérieur.** Toutefois les animateurs d'activité peuvent être amenés à échanger des informations relatives à votre parcours au sein des activités.

- **Respect du cadre** : en intégrant les ateliers, vous vous engagez à respecter l'ensemble de ces consignes.

Pour conclure :

La motivation, l'investissement personnel, l'assiduité... sont gage de réussite et d'efficacité. Nous serons à vos côtés pour vous le rappeler. Nous vous proposons de vous accompagner en nous appuyant ensemble sur la solidité d'un cadre nécessaire à toute alliance thérapeutique. Par le respect de celui-ci, nous espérons pouvoir répondre le mieux possible à vos attentes, à vos besoins d'expression et de lien social...

OU

2- en tant que MEMBRE de SOUTIEN (sans participation aux ateliers)

En attendant d'être prêt pour un engagement soutenu, ou en attendant que des places se libèrent

En cas d'hésitation ou de temps de réflexion nécessaire avant un engagement en tant que membre adhérent, vous pouvez devenir à minima **membre de soutien**. Aucune obligation liée à ce statut, pour une adhésion **annuelle de 30 euros**, vous restez informé(e) de la vie de l'association et vous contribuez au développement de l'ensemble des activités ! **Un premier pas au sein de Pleine Parole, en quelque sorte !**